



Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20230926-DEL_07_26092023-BF

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 20/09/2023
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : T SERRE
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc	X				
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	11				

OBJET : provisions pour créances douteuses -budget principal

L'état des créances (factures cantine) pour 2023, fourni le Service de Gestion Comptable de Nyons, fait apparaître un montant de 81.49€ à provisionner. Les crédits sont insuffisants, il convient d'établir une Décision Modificative du budget.
Dépenses de fonctionnement : - 85€ au chapitre 011
Dépenses de fonctionnement : + 85€ au chapitre 68

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE la provision de 81.49€

DECIDE DE PROCEDER au vote de virement de crédits, sur le budget 2023

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
68 / 681	Dotations aux amortissements et aux provisions	85,00
	Total	85,00

